

LICITATION.

ON MONDAY, the TWENTY-SIXTH of the month of AUGUST, at TEN o'clock in the forenoon, at the door of the church of the parish of St. Roch of the City of Joliette, will be sold to the last and highest bidder, the immovable heretofore described in a certain deed of sale...

A VENDRE.

UNE MAISON en bois de deux étages, bien terminée, avec une boulangerie y adjoignant, et autres dépendances, située sur la principale rue du village de la paroisse de St. Esprit.

Conditions libérales, S'adresser à Joliette à EUSEBE VILLENEUVE, Joliette, 2 mai 1867.



PROVINCE DU CANADA

BUREAU DU SECRÉTAIRE-PROVINCIAL, OTAWA, 31 mai 1867.

AVIS est par le présent donné que les personnes qui requièrent des passe-ports devront s'adresser jusqu'à avis contraire, à ce Département, transmettant en même temps un certificat d'identité...

Wm. McDUGALL, Secrétaire, 7 Juin.

A VENDRE PAR LES SOUSSIGNÉS!

1.000 Minots de Blé.

2.000 Poches de Fleur forte.

FARINE EN QUARTS.

DE TOUTES LES QUALITÉS.

250 Tinettes graisse pacifiée à Montréal sous leur direction.

Lard en quart "Mess" inspecté, "Thin Mess" " " "Prime Mess" " " "Thin Sides" "

500 JAMBONS GARANTIS FRAIS FUMÉS.

EN OUTRE: Leur STOCK ordinaire D'ÉPICERIES, VINS, LIQUEURS, &c., ET EN GROS.

qui défient toute compétition.

MOUTRESNE & CIE, 257 & 259, RUES COMMISAIRES, MONTREAL.

Le 11 Mai 1867.

HOTEL DU PEUPLE.

Le propriétaire a l'honneur d'annoncer qu'il a ouvert son hôtel au général qu'il est tenu par lui-même.

SEUL ET NOTRE-DAME, 127, rue de la Marche.

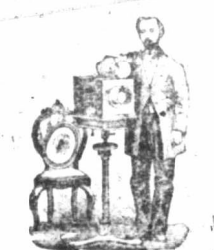
BOISSONS de première qualité, vins de France, liqueurs de choix, et tout ce qui est nécessaire pour le confort des voyageurs et des familles.

Le prix est de 10 centimes par bouteille pour les étrangers, et de 8 centimes pour les habitants de Joliette.

Joliette, 2 Mai 1867.

Les gens de la campagne y trouveront des courses et des écuries convenables pour leurs chevaux.

Joliette, 12 Octobre 1866.



L. A. BEROME, Artiste Photographe EN FACE DU MARCHÉ, JOLIETTE.

Joliette, 20 Avril 1866.

COMMIS DEMANDÉ.

Un jeune homme expérimenté dans le commerce général, trouverait de l'emploi dans un des meilleurs magasins de cette ville.

Faire application à ce bureau. Joliette 18 juillet, a. s. p.

AUX ABONNES.

Ceux de nos abonnées qui n'ont pas encore payé le montant de la souscription de la première année, échue le 15 Avril dernier, sont instamment priés de le faire au plus tôt.

BMY. ROCHER. St. Roch, 29 Juillet 1867.

LICITATION.

LUNDI le VINGT-NEUF de ce mois de JUILLET prochain à DIX heures de l'après-midi, au porte de l'église de la paroisse de St. Roch de Joliette, seront vendus au plus offrant et au plus enchérisseur, les immeubles ci-après désignés...

1. Une terre sise dans la paroisse de St. Roch de l'Archevêché, contenant trois arpents, six toises de front sur vingt arpents de profondeur, tenant au Nord du Ruisseau St. Jean, derrière la Rivière de St. Esprit d'un côté et Antoine Laplante et de l'autre côté à Joseph Duhamel, avec une grange y érigée.

2. Une autre terre sise au même lieu, contenant trois arpents de front sur trente arpents de profondeur tenant devant au Sud du Ruisseau St. Jean, derrière à Joseph Amoult, d'un côté à Joseph Piché et de l'autre côté à Laurent Coultant, avec bâtisses y érigées.

3. Un morceau de terre sis au même lieu, contenant trois arpents de front sur cinq arpents de profondeur, tenant devant au Nord du Ruisseau St. Jean, derrière à Aldric St. André et de l'autre côté au terrain en quatrième lieu désigné, lequel morceau de terre était le Bas de la terre d'Aldric St. André.

4. Un autre terrain irrégulier, sis au même lieu, contenant environ huit arpents en superficie, étant toute cette partie de terre comprise entre le Ruisseau St. Jean et le chemin royal du lieu, tenant d'un côté à Aldric St. André et de l'autre côté au terrain en troisième lieu désigné; ce terrain formant le Bas de la terre de Laurent Coultant.

5. Enfin une terre à bois sise dans la côte St. Régis, même paroisse, contenant un arpent de front sur vingt arpents de profondeur, tenant devant au chemin royal du lieu, derrière et d'un côté à Joseph Piché et de l'autre côté à Maurice Lescaubeau.

Pour les conditions, s'adresser au Notaire Soussigné — St. Roch l'Archevêché.

BMY. ROCHER. St. Roch, 29 Juillet 1867.



COMPAGNIE DU RICHELIEU.

LIGNE DE LA MAILLE ROYALE ENTRE MONTREAL ET QUEBEC, ET LIGNE RÉGULIÈRE ENTRE Montreal et les Ports des Trois-Rivières, Sorel, Berthier, Chambly, Terrebonne, L'Assomption, Yamaska et autres Ports intermédiaires.

À partir de Lundi, le 6 mai, et jusqu'à avis contraire, les Vapeurs de la Compagnie du Richelieu laisseront leurs Quais respectifs comme suit, savoir:

Le Vapeur QUÉBEC, Capt. J. B. Labelle, partira du quai Richelieu vers-à-vis la Place Jacques-Cartier pour Québec, tous les Lundis, Mercredis et Vendredis soirs à 7 heures précises, arrêtant en allant et revenant, aux ports de Sorel, Trois-Rivières et Batiscan. Les personnes désirant s'embarquer à bord des Vapeurs Océaniques, à Québec, seront certifiées de se rendre à temps en prenant leur passage à bord de ce Vapeur, vu qu'un Tender devra les transporter aux Steamers Océaniques, et cela sans charge extra.

Le Vapeur MONTREAL, Capt. R. Nelson, partira tous les Mardis, Jeudis et Samedis soirs à 7 heures précises, pour Québec, arrêtant en allant et revenant, aux Ports de Sorel, Trois-Rivières et Batiscan.

Le Vapeur COLUMBIA, Capt. Jos. Duval, partira du Quai Jacques-Cartier pour Trois-Rivières, tous les Mardis et Vendredis, à deux (2) heures P. M., arrêtant en allant et revenant à Sorel, Maskinongé, Rivière-du-Loup, Yamaché, Port St. François, et partira de Trois-Rivières pour Montréal tous les Dimanches et Mercredis, à deux heures P. M., arrêtant à Lanoraie. A son voyage de Vendredi de Montréal il se rendra à Champlain.

Le Vapeur L'ÉTOILE, Capt. Evariste Latorce, voyagera sur les Rivières St. François et Yamaska, en connexion avec le Vapeur Columbia, à Sorel.

Le Vapeur VICTORIA, Capt. Charles Daverly, partira du Quai Jacques-Cartier pour Sorel, tous les Mardis et Vendredis, à deux heures P. M., arrêtant en allant et revenant à Repentigny, Lavallée, St. Salpeur, Lanoraie et Berthier; et partira de Sorel tous les Dimanches et Mercredis à 4 heures P. M.

Le Vapeur CHAMBLY, Capt. F. Lamoureux, partira du Quai Jacques-Cartier pour Chambly, tous les Mardis et Vendredis, à deux heures P. M., arrêtant en allant et revenant, à Verchères, Contrecoeur, Sorel, St. Ours, St. Denis, St. Antoine, St. Charles, St. Marc, Beauport, St. Hilaire et St. Mathias, et partira de Chambly tous les Samedis, à deux heures, P. M., et les Mercredis à midi pour Montréal.

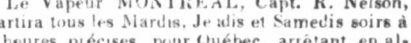
Le Vapeur TERREBONNE, Capt. L. H. Roy, partira du Quai Jacques-Cartier tous les jours (les dimanches exceptés), à trois heures p. m., et se rendra à l'Assomption les Lundis, Mercredis et Vendredis, arrêtant en allant et revenant à Boucheville, Varennes, Bout-de-l'Isle et St. Paul L'Érmitte, et à Terrebonne les Mardis, Jeudis et Samedis, arrêtant aussi, en allant et en revenant à Boucheville, Varennes, Bout-de-l'Isle et Lachenaie. Il partira de l'Assomption tous les Lundis, à 7 heures P. M., Mercredis à 6 heures Vendredis à 5 heures, Et de Terrebonne, les Mardis, à 5 heures, Jeudis à 7 heures, et Samedis à 6 heures.

La Compagnie ne sera pas responsable des montants d'argent ou effets de valeur, à moins qu'un Connaissance, spécifiant la valeur, ne soit signé à cet effet.

Pour plus amples informations, s'adresser au Bureau de la Compagnie du Richelieu, No. 203, Rue des Commissaires.

J. B. LAMERE, Agent-général.

Bureau de la Cie. du Richelieu, } Montreal, 6 Mai 1867. }



CHEMIN À LISSES.

Depuis le 25 AVRIL courant jusqu'à la fin de l'automne prochain, les chars de "La Compagnie du chemin de fer de l'Industrie à Lanoraie," quitteront Joliette, tous les

LUNDIS ET JEUDIS, à SIX heures A. M., pour conduire les passagers et transporter le fret à Lanoraie ou l'un des bateaux de la Compagnie du Richelieu attendra le convoi.

Les MARDIS et VENDREDIS, les chars quitteront Lanoraie aussitôt après l'arrivée du Bateau à Vapeur.

Les chars arrêteront en allant et revenant à St. Thomas.

EUSEBE VILLENEUVE. HOTELIER.

Informe le public qu'il a fait des changements dans son établissement située Coin des Rues Mansuet et Place Bourget.

M. Villeneuve occupe actuellement 3 appartements de la maison de M. Lafontaine; ce qui lui permettra de recevoir un très grand nombre de personnes d'une manière convenable.

Sa table sera servie des meilleurs mets, et les meilleurs boissons seront offertes aux voyageurs.

Les gens de la campagne y trouveront une cour spacieuse et des écuries convenables pour leurs chevaux.

Joliette, 12 Octobre 1866.